EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2017

Convoqué le vendredi 24 novembre 2017

COMMUNE DE GARDANNE

Président de séance : Monsieur le Maire
Secrétaire de séance : Monsieur Anthony PONTET

OBJET : CREANCE ETEINTE : CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF - SARL LE 57 - EXERCICE 2017 -

MEI Roger
PRIMO Yveline
LA PIANA Jean-Marc
PONA Valérie
BASTIDE Bernard
NERINI Nathalie
MENFI Joseph (dit Jeannot)
ARNAL Jocelyne
PORCEDO Guy
MASINI Jocelyne
PONTET Anthony
LAFORGIA Christine
JORDA Claude ..... Procuration
GUIDINI-SOUCHE Johanne ..... Procuration
PARDO Bernard ..... Procuration
KADRI Zahia ..... Procuration
PARLANI René ..... Procuration
BARBE Françoise
TOUAT Didier
SEMENZIN Véronique
BRONDINO Maurice
GAMECHE Samia
VIRZI Antoine
BUSCA-VOLLAIRE Céline
BAGNIS Alain
MUSSO Alice
SBODIO Claude
GARELLA Jean-Brice
MARTINEZ Karine
RIGAUD Hervé
BIGGI-CONTI Marlène ..... Procuration
AMIC Bruno
APOTHELOZ Brigitte
BALDO Antonio
LEPOITTEVIN Clément ..... Absent

Nombre total de conseillers	:	35
Présents à la séance	:	28
Nombre de pouvoirs	:	06
Absent à la séance	:	01

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

Qu'un titre de recette émis en 2017 auprès de la SARL LE 57 n'a pas été honoré.

Que des poursuites ont été engagées par Madame le receveur Municipal et qu'il s'est avéré que cette société a été déclarée, par jugement en date du 22 décembre 2016, en redressement judiciaire.

Que le mandataire a établi un certificat de créance irrécouvrable en date du 16 octobre 2017.

Qu'il est donc nécessaire d'admettre en non-valeur ce titre, pour un montant de 28,42 euros émis sur l'exercice 2017.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, **à l'unanimité**, l'adopte et le convertit en délibération,

DECIDE :

ARTICLE 1 : D'admettre en non-valeur le titre établi à l'encontre de la SARL LE 57 pour un montant de 28,42 euros.

ARTICLE 2 : Que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Communal - nature 6542 - Créances éteintes - fonction 020.

Le Maire de Gardanne,
Roger MEI
SIGNE

MAIRIE DE GARDANNE (Bouches-du-Rhône)

TRANSMISE EN SOUS/PREFECTURE LE : 01 DEC. 2017
AFFICHEE LE : 01 DEC. 2017
ACCUSE RECEPTION DE LA SOUS PREF. EN DATE DU : 01 DEC. 2017